



Avis de recrutement

Barid Al-Maghrib acteur majeur opérant dans les métiers : le courrier, la messagerie et la poste numérique.

Barid Al-Maghrib compte sur l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs avec des ambitions fortes et partagées renforcées par son statut d'institution proche des citoyens, au service des stratégies de développement économique et social de notre pays.

Si vous souhaitez valoriser votre expertise, continuer de développer vos compétences, vous épanouir dans un environnement en perpétuelle évolution et faire partie d'une entreprise portant de belles valeurs humaines et sociétales, n'hésitez pas à postuler.

Profil recherché

Technicien Génie Civil

Conditions d'éligibilité

**Bac+2 : Technicien Spécialisé, BTS, DUT, en Génie Civil ou équivalent ;
Avoir une première expérience professionnelle est un atout
Être âgé de 28 ans au maximum**

Mission :

- Etudier et suivre les projets et travaux de bâtiment et de patrimoine de Barid Al Maghrib.

Activités :

- Examiner et élaborer les cahiers des prescriptions spéciales des projets de bâtiment
- Examiner les rapports techniques (géotechnique et expertise) et les dossiers d'appels d'offres
- Contribuer à l'élaboration du budget de bâtiment (estimations des coûts des projets, les devis de réhabilitation de bâtiment) et assurer le suivi de son exécution (vérifier les situations : décomptes, notes d'honoraires, etc.)
- Suivre les travaux de réhabilitation des locaux de BARID AL-MAGHRIB et leur réception
- Contribuer à l'élaboration et au suivi du tableau de bord bâtiment
- Assurer un rôle d'assistance dans l'élaboration et le suivi des travaux des lots techniques (climatisation, électricité, plomberie, etc.).

Si vous êtes intéressé(e) par cette offre, merci de renseigner votre demande de candidature sur le lien suivant :

<https://recrute.barid.ma>

La date limite de renseignement des formulaires de candidature est le **22/07/2025**, date de validation en ligne faisant foi.

NB :

Seuls les diplômés des établissements (écoles ou universités) publics en formation initiale et ceux disposant d'attestation d'équivalence délivrée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres reconnaissant l'équivalence de leur école seront éligibles.